



Problème lors d'une construction de maison individuelle

Par **HémeryManuelle**, le **25/02/2011** à **21:04**

Bonjour,
Je vous contacte car j'ai peur que le constructeur qui construit ma maison en ce moment ne me mène en bateau.
Nous souhaitons, comme cela était prévu dans notre contrat, faire enlever le poste carrelage-plomberie-électricité - car le choix de carrelages prévu par notre entreprise (Les Bastides) ne nous convient pas. Jusque-là aucun problème. J'appelle pour me faire confirmer que l'on va bien nous déduire le montant noté sur l'appel de fonds, soit 30 000 €. Or la patronne m'annonce au téléphone qu'au lieu des 30 000 € (qui correspondent à des pourcentages "légaux" qu'on les "oblige" à partir dans les appels de fonds) elle va me déduire seulement 18 381 €. Elle m'avoue à demi-mots, après que j'aie joué l'imbécile, que cela est dû au fait qu'ils se gardent "une marge". Cela est-il bien légal ? Ont-ils le droit de faire cela ou sont-ils bel et bien en train de m'arnaquer ?
Je tenterai de vous recontacter demain car aujourd'hui je n'ai pas réussi à vous joindre au téléphone.
Je vous remercie d'avance du temps que vous avez passé à me lire.
Cordialement
Mme Hémery